

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt, le neuf du mois de juin, à dix heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé à l'Oustau Calendal, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

Présents :

Mmes BRUNET, FIGARELLA, GOBET, HATEMIAN-SOLARI, HERVE GENOVESI, LABI-MALAKIAN, LAFAYSSSE, LOVERA, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VAUTRIN, VEILEX.

MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, DENONFOUX, DE CANEVA, DE SOUSA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET, MAS-FRAISSINET, MORTELETTE, REYMOND.

Pouvoirs: 0

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

Objet : C.E.S. des Gorguettes Gilbert Rastoin. Désignation de 2 représentants du conseil municipal au sein du Conseil d'Administration de l'établissement.

N°8

Date de Publication
15 JUIN 2020
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
15 JUIN 2020
Date de la convocation
2 juin 2020

Madame le Maire expose à ses collègues que :

VU les articles L.421-2 et suivants du code de l'éducation,
VU les articles R.421-14 et suivants du code de l'éducation,

Le mandat des 2 représentants du conseil municipal appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration du C.E.S. des Gorguettes Gilbert Rastoin a expiré avec celui de la précédente assemblée municipale.

Le rapporteur propose au conseil municipal de désigner pour la durée du nouveau mandat, ses 2 nouveaux représentants au sein du Conseil d'Administration du collège des Gorguettes « Gilbert Rastoin ».

Sont désignés madame Dominique MATEO et monsieur Fabrice JULLIEN-FIORI.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **la majorité** la proposition du rapporteur.

Abstentions :

Mmes BRUNET, FIGARELLA – MM. BOYER, FAVIER, MAS-FRAISSINET

Ainsi fait et délibéré, le 9 juin 2020.

Le Maire,
Danielle MILON

